

# Communiqué



## Président du traité antimines condamne l'utilisation de ces armes au Yémen

Genève, le 24 avril 2017– Le président du traité international interdisant les mines antipersonnel a exprimé sa profonde préoccupation après des rapports publiés cette semaine qui semblent indiquer que des acteurs non étatiques armés, ont utilisé des mines antipersonnel au Yémen.

«L'utilisation et dévastateur coût humain des mines antipersonnel sur des populations civiles devraient être très préoccupants pour nous tous. Les mines antipersonnel constituent une menace aux principes clés; leur utilisation va à l'encontre du droit international et humanitaire», a déclaré S.E. Thomas Hajnoczi, l'Ambassadeur d'Autriche auprès de l'ONU à Genève, qui préside la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, aussi connu comme la Convention d'Ottawa.

L'Ambassadeur Hajnoczi a fait ces remarques, après que Human Rights Watch ait publié un rapport indiquant l'utilisation de mines antipersonnel au Yémen par des groupes non étatiques, et leurs conséquences humanitaires dévastatrices.

«Les rapports qui surgissent du Yémen, soulignent la nécessité urgente de mener à bien des efforts visant à protéger la population civile. Maintenant, plus que jamais, le Yémen a besoin de soutien pour continuer à fournir l'éducation aux risques liés aux mines, entreprendre des opérations de déminage et d'aide aux victimes afin d'éviter plus de victimes et souffrances supplémentaires», a déclaré l'Ambassadeur en se référant aux activités principales définies par la Convention.

L'Ambassadeur Hajnoczi a également demandé aux parties au Yémen qui utilisent ces armes interdites, de «cesser immédiatement leur utilisation».

Les 162 États parties qui font partie du traité, y compris le Yémen, sont juridiquement tenus de «jamais, en aucune circonstance, employer de mines antipersonnel, mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, de mines antipersonnel».

Le Yémen a depuis longtemps reconnu l'inhumanité de cette arme, devenant l'un des premiers pays de la région Moyen-Orient / Afrique du Nord à rejoindre la Convention en 1998. Le Yémen entreprend actuellement des efforts de déminage avec un délai de 2020. En 2005, le Yémen a déclaré avoir rempli son obligation de destruction de stocks, en détruisant plus de 78 000 mines stockées, ne conservant que quelque 3 000 aux fins de formation autorisés. Le Yémen est aussi entre les 29 États comptant un nombre significatif des survivants des mines antipersonnel.

**La Convention** a été adoptée et signée il y a 20 ans et est entrée en vigueur en 1999. C'est le principal traité humanitaire et de désarmement visant à mettre fin aux souffrances causées par des mines antipersonnel en interdisant leur utilisation, leur stockage, leur production et leur transfert, en assurant leur destruction et en aidant les victimes. Les États parties ont détruit collectivement plus de 50 millions de mines, 158 États parties n'ont plus d'obligations en matière de destruction des stocks au titre de la Convention.